

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

Commune de MANSONVILLE



Bilan au 31/12/2011

CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SYNTHESE DE L'ETUDE AU 31-12-2011

1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'assainissement non collectif ou « autonome » se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

Afin de remédier aux insuffisances constatées en matière d'assainissement non collectif, un nouveau dispositif législatif a été mis en place. L'objectif de cette réglementation est de protéger efficacement les ressources en eau et d'éliminer tout risque pour la salubrité publique.

La loi sur l'eau 92-3 du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Elle leur impose de délimiter après enquête publique les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement autonome. Les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

L'arrêté du 6 mai 1996 fixe les prescriptions techniques applicables à l'ANC, et les modalités de mise en œuvre du contrôle technique que doivent exercer les communes. Ce contrôle comprend :

- Le contrôle de conception et de réalisation pour les installations neuves
- Le contrôle des installations existantes (diagnostic initial et bon fonctionnement)

L'ensemble de ces prestations obligatoires, relatives à l'assainissement non collectif doit être organisé sur l'ensemble du territoire, au plus tard le 31 décembre 2005.

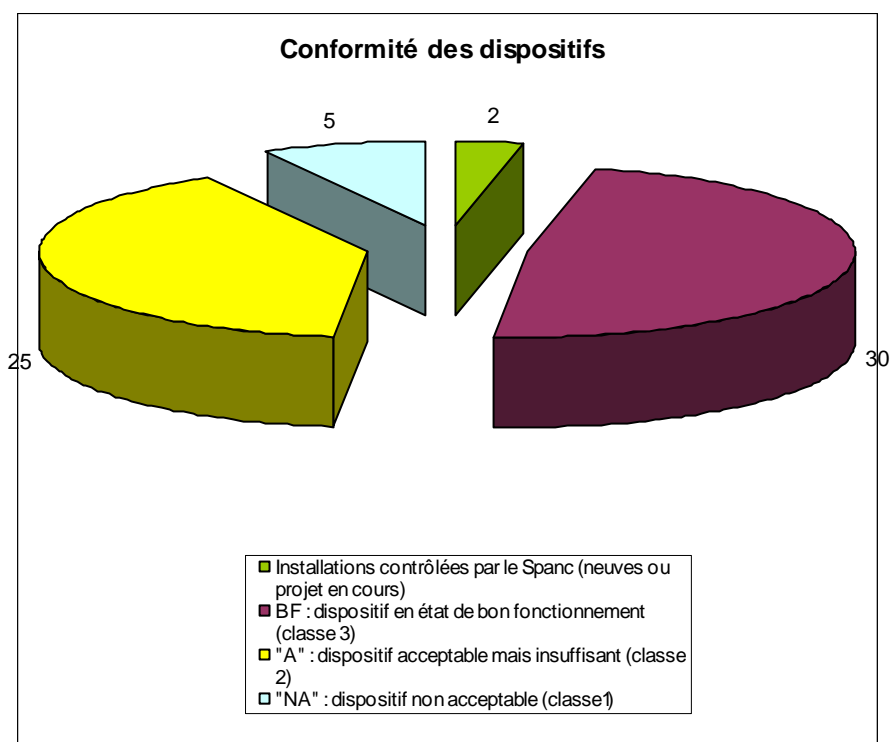
Les obligations de l'utilisateur en matière d'assainissement individuel sont fixées par la réglementation applicable et par le règlement de service du SPANC :

- Justifier des règles de conception et d'implantation pour toutes les nouvelles installations ;
- Justifier de l'existence d'un dispositif d'assainissement qui fonctionne pour toutes les installations existantes.

3. LES CHIFFRES CLES

BILAN DES CONTROLES	TOTAL	
Nombre d'installations recensées	69	
Nombre d'installations neuves ou ayant un projet en cours	2	
Nombre d'installations à diagnostiquer	67	100%
Nombre d'installations diagnostiquées	60	90%
Nombre d'installations n'ayant pas pu être diagnostiquées	7	10%

CONFORMITE DES DISPOSITIFS	TOTAL	%
Installations contrôlées par le Spanc (neuves ou projet en cours)	2	52%
BF : dispositif en état de bon fonctionnement (classe 3)	30	
"A" : dispositif acceptable mais insuffisant (classe 2)	25	40%
"NA" : dispositif non acceptable (classe1)	5	8%



4. DEROULEMENT DE L'ETUDE

Le contrôle des installations existantes d'assainissement non collectif s'est déroulé en 2011.

Le présent rapport concerne les 60 installations ayant pu faire l'objet de ce contrôle.

4.1. Les installations contrôlées

Le listing complet des installations contrôlées (Nom de l'occupant et/ou du propriétaire + Référence, adresses et parcelle cadastrale) se trouve en annexe n°1.

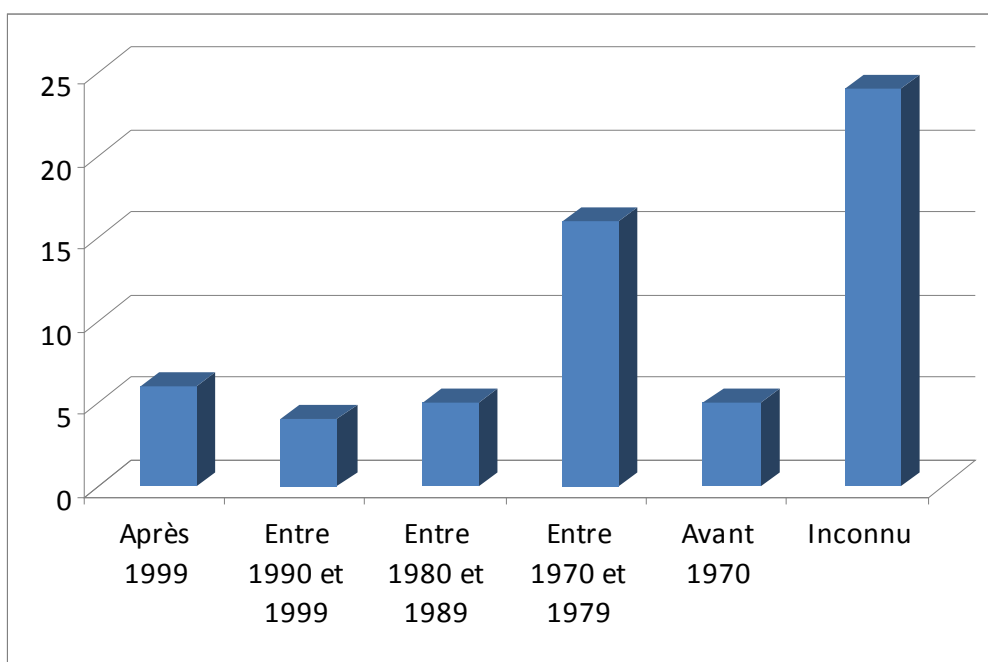
TYPES DE CONSTRUCTION	TOTAL	%
Nombre de maisons principales	57	95%
Nombre de maisons secondaires	0	0%
Nombre de maisons inhabitées	1	2%
Nombre de bâtiments publics	0	0%
Nombre de locaux professionnels	2	3%

La quasi totalité des logements sont des résidences principales (95%). Il n'y a pas de résidences secondaires, donc pas de variation de population durant l'année.
On compte également 2% maisons inoccupées.

4.2. L'ancienneté des ouvrages

Dates	Total	%
Après 1999	6	10%
Entre 1990 et 1999	4	7%
Entre 1980 et 1989	5	8%
Entre 1970 et 1979	16	27%
Avant 1970	5	8%
Inconnu	24	40%

Le parc d'installation de la commune est relativement ancien. Si on omet les 40% de date inconnue, la majorité des fosses (27%) date des années 1970 à 1980.



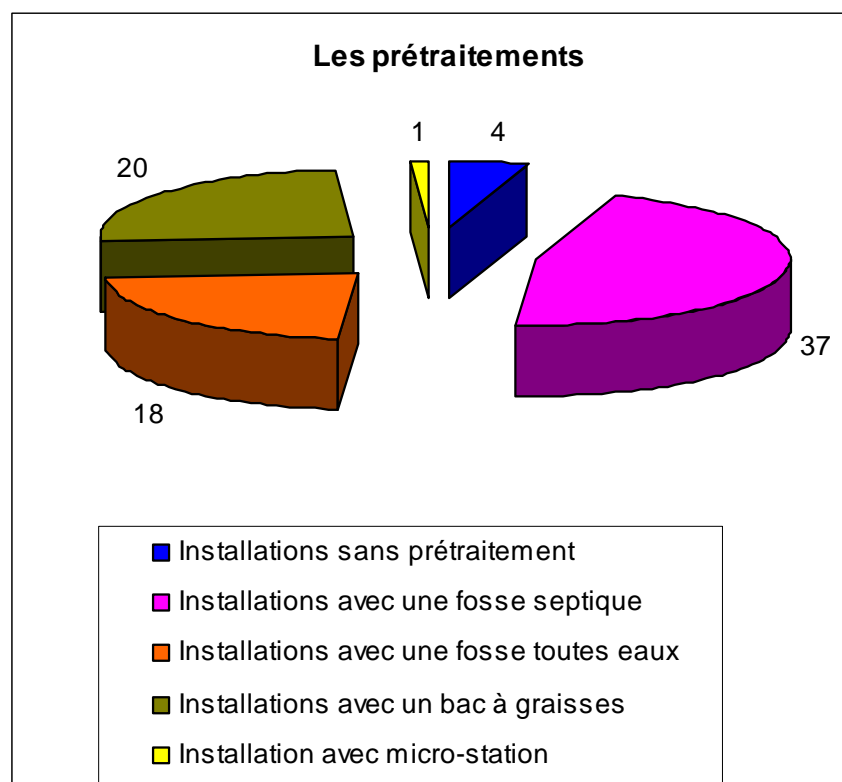
4.3. Les prétraitements

Les prétraitements	Total	%
Installations sans prétraitement	4	5%
Installations avec une fosse septique	37	46%
Installations avec une fosse toutes eaux	18	23%
Installations avec un bac à graisses	20	33%
Installation avec micro-station	1	2%

23% des habitations sont équipées d'une fosse toutes eaux (eaux vannes + eaux ménagères). Cela indique que moins d'un quart des installations a été en partie refaite il y a moins de 20 ans. Malheureusement, un système de traitement efficace n'est pas toujours mis en place après la fosse.

46% des habitations de la commune sont équipées de fosses septiques et 33% sont équipées d'un bac à graisses. Cela correspond à des habitations dont le dispositif d'assainissement est plus ancien.

On note également que 5% des habitations n'ont aucun dispositif d'assainissement.



4.4. L'entretien

Éléments de prétraitements	Nombre	Sans accès	% Sans accès
Bac à graisses	20	8	40%
Fosse toutes eaux	18	10	56%
Fosse septique	37	20	54%
Micro-Station	1	0	0%
TOTAL	76	38	50%

Nous pouvons constater que 50 % des éléments de prétraitement ne sont pas accessibles. Cela fait autant d'installation dont l'entretien ne peut pas être fait régulièrement.

Le taux de fosses toutes eaux non accessibles est de 56%. C'est assez élevé. Habituellement, les personnes ayant refait leur installation « récemment » sont sensibilisées à l'importance d'un entretien régulier (et donc à un accès facile), contrairement aux personnes ayant des dispositifs plus anciens tels que les fosses septiques qui sont inaccessibles dans 54% des cas. Nous ne sommes pas dans ce cas de figure.

Eléments de prétraitements	Nombre	A vidanger à court terme	% à vidanger
Bacs à graisses visitables	12	4	33%
Fosses toutes eaux visitables	8	4	50%
Fosses septique visitables	17	5	29%
Micro Station visitables	1	0	0%
TOTAL	37	13	35%

35% des éléments de prétraitement nécessitent une vidange immédiate. De façon générale, l'entretien des dispositifs visitables est suivi.

4.5. Les filières de traitement

TRAITEMENTS	TOTAL	%
Tranchées filtrantes	24	40%
Puisard	3	5%
Lit filtrant	1	2%
Filtre à Sable	4	7%
Sans prétraitement	28	47%

Parmi les 60 installations diagnostiquées, près de 50% n'ont pas de traitement ce qui est relativement élevé.

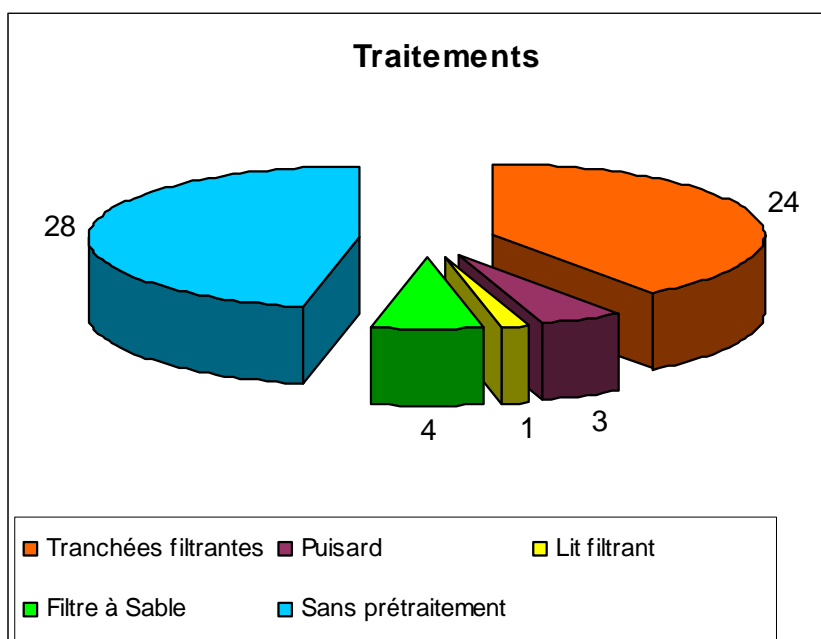
Nous avons recensé 40% des traitements qui sont uniquement des tranchées filtrantes.

Il y a 1 lit filtrant et 4 filtres à sable qui sont les traitements les plus récents. Cela représente 9% des traitements recensés.

On compte également 5% de puisards sur la commune. Ces dispositifs ne sont pas considérés comme des systèmes de traitement efficace, en particulier lorsqu'ils sont réalisés dans le rocher. En effet, les effluents passent trop vite entre les pierres, et donc l'épuration est très faible. De plus, les pierres ne constituent pas un support adapté au développement des micro-organismes épurateurs.

Nous avons pu observer que plusieurs utilisateurs ont une mauvaise connaissance de leurs installations (prétraitement et traitement).

Les filières de traitement ne sont pas toujours adaptées aux sols ayant des problèmes d'infiltrations (terrain argileux) ou aux terrains présentant une perméabilité en grand (roche fissurée). De plus, ces dispositifs n'ont pas toujours été réalisés dans les règles de l'art (pente trop importante, utilisation de drains agricoles à la place de drains d'assainissement, absence de géotextile, ...), ce qui accentue les dysfonctionnements.



4.6. Les types de rejet

TYPES DE REJETS	TOTAL	%
Rejet au fossé ou au réseau pluvial (public)	14	20%
Rejet en surface (terrain privé)	20	28%
Rejet en sous sol	32	45%
Rejet à proximité d'un cours d'eau	1	1%
Autres (fosse étanche, fosse à lisier, etc...)	4	6%

Parmi les 60 installations recensées, 32 rejettent dans le sous-sol directement ou via des drains. Cela représente 45% des cas.

Les rejets surface (terrain privé) représentent 28% des cas, et les rejets fossé ou réseau pluvial (public) 20%, tandis que les rejets à proximité d'un cours d'eau sont visibles dans 1% des cas.

Les rejets en milieux publics et à proximité des cours d'eau (1 cas sur 5) sont ceux dont le risque sanitaire et l'impact sur le milieu sont les plus élevés et pour lesquels la réhabilitation est la plus urgente.

5. CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS

Afin de déterminer le fonctionnement du dispositif et son impact sur le milieu, une appréciation est portée sur les quatre critères définis par l'Agence de l'eau Adour Garonne :

- Dispositif (présence des éléments constitutifs d'un assainissement individuel)
- Fonctionnement du dispositif (gênes engendrées par le fonctionnement du dispositif)
- Impact sur le milieu naturel
- Risques sanitaires

Une note est attribuée en fonction des caractéristiques observées.

Dispositif	0	Complet : le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner
	1	Sans information : sur tout ou partie de la filière
	2	Partiel : le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner
	4	Inexistant : le prétraitement et le traitement sont absents du dispositif
Fonctionnement	0	Satisfaisant : dispositif fonctionnant correctement
	1	Aléatoire : dispositif constituant une gêne pour l'utilisateur (colmatages, odeurs, vidanges, inondations...)
	2	Nuisances : dispositif constituant une gêne importante pour le voisinage
Impact sur le milieu	0	Inconnu : aucun élément ne permet de déterminer un impact sur le milieu
	0	Nul : les eaux usées rejetées au milieu naturel sont sans effet sur l'exutoire
	1	Faible : les eaux rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire épisodiquement (ou pollution non démontrée)
	2	Elevé : les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire
Risques Sanitaires	0	Inconnu : aucun élément ne permet de déterminer un risque sanitaire
	0	Nuls : dispositif rejetant dans un lieu n'entraînant aucun risque sanitaire
	1	Faibles : dispositif rejetant dans le milieu superficiel (puits d'infiltration, fossé,...)
	2	Elevés : dispositif rejetant dans une zone de risque (périmètre de protection, baignade, puits, fossé, ...)

5.1. Classement – Degré de Conformité

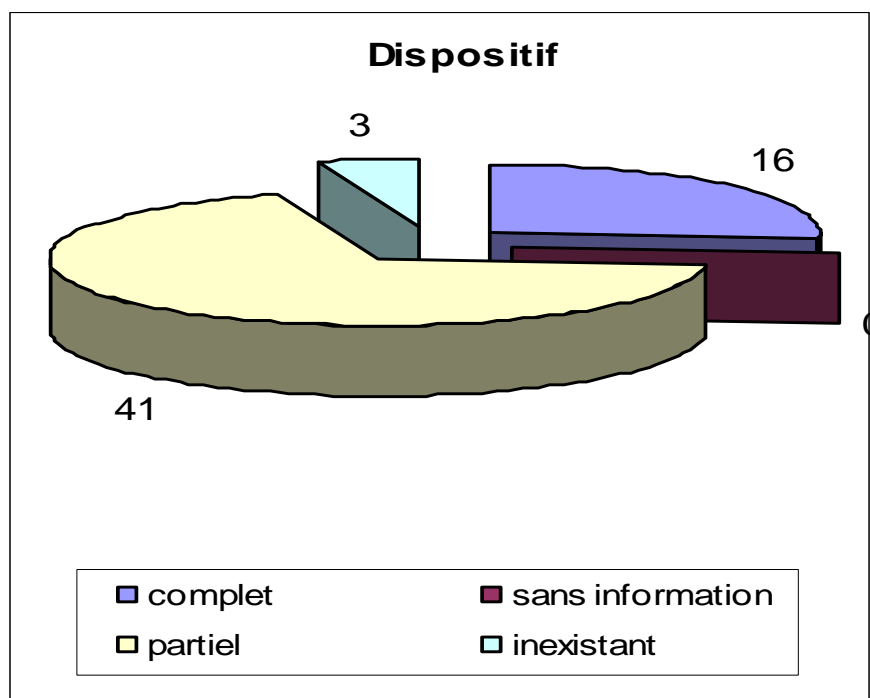
Une note finale est obtenue par addition des quatre critères précédents, afin de déterminer le degré de conformité des installations et d'établir les priorités de réhabilitation.

Note Globale	Conclusion
0 à 1	Avis favorable
2 à 3	Avis favorable avec réserve
4 à 10	Avis défavorable

5.2. Bilan des classements

CRITERES	CLASSEMENTS		TOTAL	%
Dispositif	0	Complet : le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner	16	27%
	1	Sans information : sur tout ou partie de la filière	0	0%
	2	Partiel : le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner	41	68%
	4	Inexistant : le prétraitement et le traitement sont absents du dispositif	3	5%
Fonctionnement	0	Satisfaisant : dispositif fonctionnant correctement	43	72%
	1	Aléatoire : dispositif constituant une gêne pour l'utilisateur (colmatages, odeurs, vidanges, inondations...)	17	28%
	2	Nuisances : dispositif constituant une gêne importante pour le voisinage	0	0%
Impact sur le milieu	0	Inconnu : aucun élément ne permet de déterminer un impact sur le milieu	24	40%
	0	Nul : les eaux usées rejetées au milieu naturel sont sans effet sur l'exutoire	0	0%
	1	Faible : les eaux rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire épisodiquement (ou pollution non démontrée)	34	57%
	2	Elevé : les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire	2	3%
Risques Sanitaires	0	Inconnu : aucun élément ne permet de déterminer un risque sanitaire	29	48%
	0	Nuls : dispositif rejetant dans un lieu n'entraînant aucun risque sanitaire	0	0%
	1	Faibles : dispositif rejetant dans le milieu superficiel (puits d'infiltration, fossé,...)	29	48%
	2	Elevés : dispositif rejetant dans une zone de risque (périmètre de protection, baignade, puits, fossé, ...)	2	3%

Les dispositifs



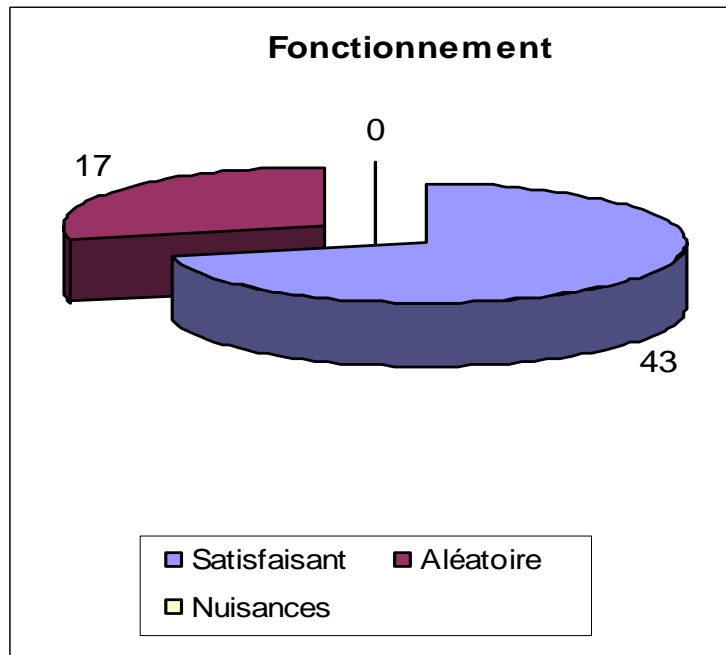
27% des installations (16 cas) sont dites complètes : c'est-à-dire qu'elles comportent un dispositif de prétraitement des eaux ménagères et des eaux vannes (bac à graisses + fosse septique, ou fosse toutes eaux) et un dispositif de traitement (tranchées filtrantes).

Sont considérés comme incomplets les systèmes auxquels il manque le prétraitement des eaux ménagères (pas bac à graisses, pas de fosse toutes eaux), et les dispositifs ne comportant pas de traitement, c'est-à-dire ceux qui rejettent sur le terrain ou dans un fossé public directement après la fosse. Cela représente 68% des installations (41 cas).

5% des installations ont un dispositif totalement inexistant.

Plus de 70% des installations sont donc à réhabiliter en partie ou entièrement à plus ou moins long terme.

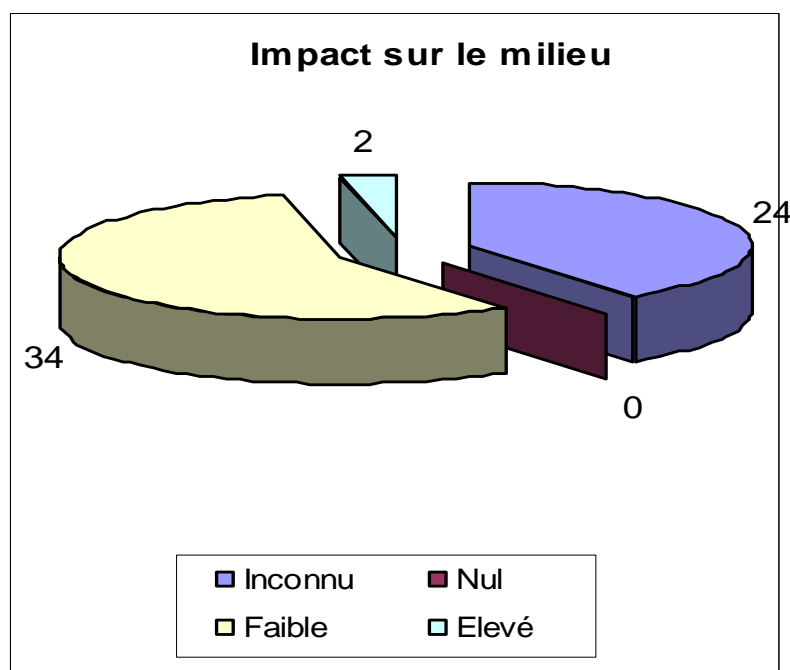
Le fonctionnement



La majorité des installations ont un fonctionnement satisfaisant (72%).

28% ont un fonctionnement aléatoire du fait d'un dispositif incomplet ou mal entretenu, et aucune n'entraînent de nuisance particulière.

L'impact sur le milieu

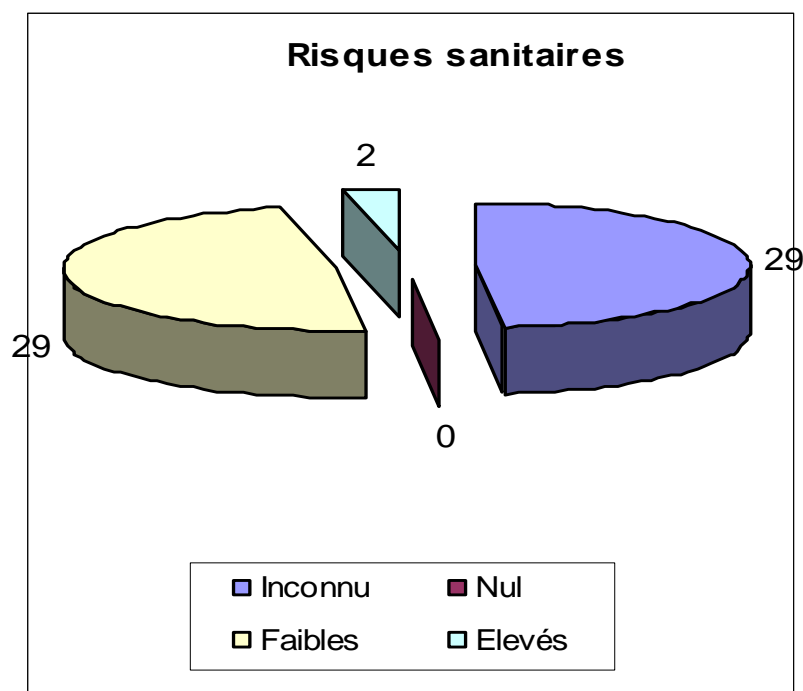


24 installations (40%) sont considérées comme non polluantes vis-à-vis de l'environnement car leur impact sur le milieu n'a pas été démontré (inconnu).

34 installations (57%) polluent l'exutoire de façon épisodique. Cela correspond en majeure partie aux habitations sans dispositif de traitement ou avec un dispositif fonctionnant mal.

Enfin, 2 installations (3%) ont un impact élevé sur le milieu. Il s'agit généralement de cas où le dispositif d'assainissement est inexistant.

Les risques sanitaires



Le risque sanitaire est provoqué par le rejet au milieu superficiel (fossé ou parcelle) d'un effluent sans traitement ou avec un simple prétraitement. Lorsque les rejets se font sur un terrain public (un fossé par exemple), le risque sanitaire est plus élevé car la population potentiellement exposée à la contamination est plus importante. Cela est amplifié quand le lieu de rejet est en bordure de village ou à proximité d'un chemin de randonnées.

Sur l'ensemble des 60 dispositifs contrôlés, 3% des habitations provoquent des risques élevés.

48% présentent des risques sanitaires faibles et également 48% ont un risque inconnu.

5.3. Note globale – Bilan de conformité

Soit les classes de conformités suivantes :

Note Globale	AVIS DES DISPOSITIFS	TOTAL	%
0 à 1	Avis favorable	16	27%
2 à 3	Avis favorable avec réserve	14	23%
4 à 10	Avis défavorable	30	50%

Nous pouvons donc confirmer que :

- ⇒ 27 % des résidences ont un avis favorable.
- ⇒ 23 % des installations ont un avis favorable avec réserve. Des petits travaux devront être faits à moyen terme.
- ⇒ 50 % des dispositifs ont un avis défavorable donc à réhabiliter rapidement

6. CONCLUSIONS

Le contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif sur la commune, constitue une étape déterminante dans le processus de lutte contre les pollutions diffuses.

Nous avons constaté que 50% des installations seraient à réhabiliter en partie ou totalement à court et moyen terme.

Le technicien a relevé chez les usagers un manque d'information sur le suivi et l'entretien des ouvrages. Les clients ont profités des visites pour s'informer sur la réglementation en vigueur.

Le rôle du SPANC sera déterminant pour préserver les ressources naturelles de la communauté des communes en assurant :

- Un accompagnement des transactions immobilières visant à inciter voire obliger la réhabilitation des installations défectueuses ;
- Le contrôle périodique avec un accompagnement éventuellement de l'entretien des installations ;

ANNEXES

Annexe 1 : Listing des installations contrôlées

Annexe 2 : Liste des installations déjà contrôlées par le spanc (neuves ou projet en cours)

Annexe 3 : Liste des installations n'ayant pu faire l'objet du contrôle

ANNEXE 1

LISTE DES INSTALLATIONS CONTROLEES

Civilite	NomPatro	NomMarital	PrenomUsuel	Occupant	lieux dits	ADRESSE	DIAG	Neuf	Réf Cadas
M.	GACHIES		Serge	GUILLAUMOND	la Plagne	la gravette 82120 LACHAPELLE	FAIT		OC/89
Mme.	DURRIOS	ASTRUC	Jeanine		Plain		FAIT		OA/667
M.	BACH		Clément		Le Gric		FAIT		OD/133
M.	BARRE		Yves		Bérot		FAIT		OC/678
M.	BATTISTON		Jean-Pierre		La Garenne		FAIT		OB/662
M.	BATTISTON		Virgile		La Garenne		FAIT		OB/659
M.	BEDIN		Félice		La Plantade		FAIT		OA/810
M.	BERGON		Léo		Cabiroulet		FAIT		OD/413
M.	BLANQUEFORT		Denis		Carpuat		FAIT		OD/282
M.	BOISSINOT		Michel		Le Juge		FAIT		OD/392
M.	BONNEFONT		Sébastien		Roquetoupie		FAIT		OA/385
M.	BOUBEES		Guy		Rodier		FAIT		OC/143
M.	BOUBEES		Henri		Artigues		FAIT		OA/647
M.	BOUBEES		Jean		Roquetoupie		FAIT		OA/690
M.	CAZAUBON (prop)		Albert	ARNOULD Pascal (loc)	La Bordeneuve	Le village 82120 MANSONVILLE	FAIT		OA/450
M.	CANDELON		Didier		La Garrière		FAIT		OC/414
Mlle	CANDELON		Jeanine		La Garrière		FAIT		OC/472
Mme.	DELONGLEE	CANDELON	Marie-Paule		La Garrière		FAIT		OC/424
M.	CASSAGNEAU		Christophe		Pourquies		FAIT		OA/253
M.	CASSAGNEAU		Jean-Claude		Eurbeus		FAIT		OA/346
Mlle	CAZADE		Caroline		Villa des Chênes		FAIT		OA/775
M.	CHALUPCZAK		Casimir		La Hune Basse		FAIT		OC/362
M.	CIESIELSKI		Pascal		Grézas		FAIT		OA/829

M.	CONTE		Yves		La Couture		FAIT		OA/880
M	LOUPIAC		Jean-Philippe	(Château)	Le Bosc	111 Allées de Brienne 31000 TOULOUSE	FAIT		OB/422
Mme.	BLANQUEFORT	CRINON	Claudine		Carpuat		FAIT		OD/326
M.	DELERIS		Robert		Artigues		FAIT		OA/471
M.	DELSOL		Thierry		Bernès		FAIT		OA/125
M.	DOUHET		Alain		La Bazailasse		FAIT		OB/205
M.	DOUSTIN		Georges		Capinet		FAIT		OB/803
M.	ESPAGNE		Roger		La Borde Neuve		FAIT		OB/110
Entreprise	FONTANINI				Artigues		FAIT		OA/833
M.	GAYRIN		Bernard		Arnouille		FAIT		OC/155
M.	GAYRIN		Henri		Arnouille		FAIT		OC/733
M.	GUENON		Melanie		Tardan	16 Avenue Père Pinya 66350 TOULOUGES	FAIT		OA/50
M.	GUIZOT		François		Laprade		FAIT		OD/39
M.	KULLNICK		Gunther		Caubet		FAIT		OC/162
M.	LADEVEZE		Yves		Le Gric		FAIT		OD/111
M.	LAFONTAINE		Osmin		Carpuat		FAIT		OD/502
M.	LANOUEL		Didier		Montplaisir		FAIT		OB/784
M.	LANOUEL		Gilbert		Montplaisir		FAIT		OA/593
M.	LARRIVIERE		Armand		Broca		FAIT		OC/129
M.	LAVILLE		Christophe		Carpuat		FAIT		OD/331
M.	MALEYSSON		Damien		Barthète		FAIT		OC/495
M.	MALEYSSON		Pascal		Piadelles	31340 ST ANTOINE	FAIT		OB/477
M.	MARTI		Ange		La Hune Basse		FAIT		OC/586
M.	MARTI		Jean-Claude		Monlong		FAIT		OC/398
M.	OUSTIN		Danièle		Laplagne		FAIT		OC/77
Mme.	PRIEUR	MARTIN	Josette	PICAVET	La Couture	28 Avenue jean Monnet 47000 CASTELCULLIER	FAIT		OA/862
M.	MOELAERT		Laurent		Caillaubet		FAIT		OB/281
M.	MORLA		Jacques		Bresseure		FAIT		OC/20
Mlle	NIEL		Chantal		Tucau		FAIT		OA/421

M.	PERA		Marcel		Pellefigues		FAIT		OA/379
Mme.	PERA		Milène		Delcros		FAIT		OB/131
Mme.	TRUILHE	QUARGENTAN	Aline		Bigorre		FAIT		OD/138
M.	RICAUD		Roger		Moulin d'Orliac		FAIT		OA/290
M.	ROUSSEL		Georges		Laslanne		FAIT		OB/525
M.	SAYNES		Louis		Caillau		FAIT		OB/786
M.	VERDIER		Guy		Oron		FAIT		OD/104
M	DANGAS		Bernard		Grezas		FAIT		A/21

ANNEXE 2

LISTE DES INSTALLATIONS DEJA CONTROLEES PAR LE SPANC

Civilite	NomPatro	NomMarital	PrenomUsuel	Occupant	lieux dits	ADRESSE	DIAG	Neuf	Réf Cadas
M.	BOYER		David		La Bordeneuve		/	09/09/2008	A/510
M.	MALEYSSON		Francis		Barthète		/	04/03/2008	B/495

ANNEXE 3

LISTE DES INSTALLATIONS N'AYANT PU FAIRE L'OBJET DU CONTROLE

Civilite	NomPatro	NomMarital	PrenomUsuel	Occupant	lieux dits	ADRESSE	DIAG	Neuf	Réf Cadas
M.	BOUBEES		Gérard		La Hune Basse				
M.	BOUBEES		Jacques		Moulin de la Garrière				
M.	BOUBEES		Maurice		Rodier				
M.	CAGNEUX		Jean-Claude		Le Caillou			refus	
M.	FRAYSSINET		Serge		Combe d'Arnouille				
M.	GARANCHER		Hervé		Le Caillou				
M.	MARTIN		Boris		DAURAT				